

2020/043/D

Réf. 02/28 – 05

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPYR

2 Avenue du Vallespir - 66400 CERET

Séance du 28 Février 2020

Date de convocation :
21 février 2020

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Abstentions : -
Contre : -

L'an deux mille vingt et le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Céret en session ordinaire du mois de février, sous la Présidence de Monsieur Alain TORRENT, Président.

M. Alexandre PUIGNAU est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS :

CERET : M. Alain TORRENT ; Mme Michèle TORRENT ; M. Patrick PUIGMAL ; Mme Martine QUER ; Mme Annie CALVET-TORRENT ; Mme Brigitte FERRER ; M. Jacques BIZERN ; M. Jean SASERAS ; Mme Brigitte BARANOFF ; M. Michel COSTE.

LE BOULOU : Mme Nicole VILLARD-SCHLATTER ; M. Patrick FRANCES ; M. Armand LAFUENTE ; M. Philippe CASALS

MAUREILLAS LAS ILLAS : M. André BORDANEIL

SAINT JEAN PLA DE CORTS : Mme Gisèle LAPORTE

REYNES : M. Jean-François DUNYACH ; Mme Hélène BILLES BOUF

L'ALBERE : M. Marc DE BESOMBES SINGLA

LES CLUSES : M. Alexandre PUIGNAU

LE PERTHUS : M. Thierry THADEE

TAILLET : M. Alain RAYMOND.

VIVES : M. Jacques ARNAUDIES

ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES : M. Jean-Louis ALBITRE ; M. Francis DELONCLE ayant donné procuration à Mme Annie CALVET-TORRENT ; Mme Véronique MONIER ayant donné procuration à Mme Nicole VILLARD ; Mme Martine ZORILLA ayant donné procuration M. Patrick FRANCES ; Mme Christiane BRUNEAU ; Mme Muriel MARSÀ ; M. Jean-Jacques SAUPIQUE ayant donné procuration à M. André BORDANEIL ; Mme Mélodie LAVIGNE ; Mme Martine LAPORTE ; M. Robert GARRABÉ ; M. Patrick CASADEVALL. M. Jean Christophe BOUSQUET.

OBJET : ENVIRONNEMENT – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - ADOPTION

Le Conseil Communautaire,

Par délibération n°2017/133 en date du 20 octobre 2017, la collectivité s'est engagée dans la mise en place de son Plan Climat Air Energie Territorial. Ce projet de territoire en faveur du développement durable fixe la stratégie pour limiter l'impact des activités du territoire sur le changement climatique et pour s'adapter au changement climatique.

Le projet de PCAET, adopté à l'occasion du Conseil communautaire du 11 avril 2019, par délibération n°2019/080/D, a été soumis aux différentes consultations légales : autorités environnementales, Préfet et Présidente de Région, et grand public. Ces consultations ont donné lieu à certaines modifications du projet initial, présentées dans la note transmise aux conseillers.

2020/043/D

Réf. 02/28 – 05

La commission communautaire Développement Durable, qui pilote l'élaboration du projet, a donné un avis favorable au PCAET finalisé à l'occasion de sa réunion du 18 février 2020.

Les documents constituant le Plan Climat sont les suivants :

- Profil Climat Air Energie
- Stratégie et Plan d'actions 2019 – 2025
- Rapport environnemental
- Synthèse

Après avoir entendu l'exposé qui précède, au vu de la note ci-annexée et sur proposition du Président,

Décide

D'adopter le Plan Climat Air Energie Territorial.

Et d'autoriser le Président à signer tout document utile.

Fait et délibéré à CERET, le jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté des Communes du Vallespir' around the perimeter and '66400 CERET' in the center.

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Vallespir s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial 2019 - 2025, mis en place pour 6 ans, conformément à la loi TECV¹.

Conformément au décret² et à l'arrêté³ qui fixent les modalités d'élaboration du PCAET, la collectivité a réalisé un diagnostic sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire des impacts sur le changement climatique et de la vulnérabilité au changement climatique.

De même, au vu du diagnostic et de la concertation des acteurs et habitants, la communauté de communes s'est fixé des objectifs chiffrés réalistes et ambitieux⁴ visant à limiter l'impact du Vallespir sur le changement climatique et à s'adapter au changement climatique. La CC Vallespir a également fixé des objectifs stratégiques et un plan d'action comportant 5 orientations stratégiques, 18 axes opérationnels et 42 actions.

Les éléments et secteurs d'activités pris en compte sont les suivants :

Les éléments :

1. Consommations énergétiques
2. Emissions de gaz à effet de serre
3. Emissions de polluants atmosphériques
4. Production d'énergie renouvelable
5. Réseaux de distribution d'énergie
6. Séquestration du carbone
7. Impacts du changement climatique

Les secteurs d'activité :

- Résidentiel
- Tertiaire
- Transports
- Agriculture
- Déchets
- Industrie

Cette démarche a donné lieu à la validation d'un projet⁵ de Plan Climat Air Energie Territorial soumis à l'avis de l'autorité environnementale⁶, au Préfet et à la Présidente de Région⁷, et à la consultation du public⁸.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DU PCAET



RETOURS DES CONSULTATIONS ET DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

La consultation du Préfet et de la Présidente de Région n'a donné lieu à aucun avis.

La consultation de l'autorité environnementale régionale n'a pas donné lieu à un avis mais a renvoyé la collectivité vers les avis émis pour les communautés de communes des Aspres et d'Albères – Côte Vermeille – Illibérés, dans la mesure où l'élaboration des PCAET a été réalisée de manière mutualisée.

La consultation du public a donné lieu à trois consultations au siège de la collectivité et à 4 contributions différentes, dont une a été transmise par 13 personnes différentes, soit 16 contributeurs.

¹ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

² Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

³ Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

⁴ Délibération du Conseil communautaire n°2018/160, en date du 14 décembre 2018

⁵ Délibération du Conseil communautaire n°2019/080/D, en date du 11 avril 2019

⁶ Consultation du 17/05/2020 au 17/08/2020

⁷ Consultation du 25/11/2019 au 25/01/2020

⁸ Consultation du 30/12/2019 au 29/01/2020

PRISE EN COMPTE DES AVIS ET MODIFICATIONS DU PCAET

Au vu des avis émis par l'autorité environnementale pour les territoires voisins concernant leur projet de PCAET, les modifications majeures apportées au PCAET de la CC Vallespir sont les suivantes :

- Ajout d'objectifs chiffrés en terme de qualité de l'air :
Etant donné que les éléments en terme de qualité de l'air sont issus de modes de calculs à partir des données fournies par l'ATMO Occitanie⁹, donc non spécifiques au territoire, il est proposé de fixer les objectifs du PREPA¹⁰, à savoir :

	2021						2026						2030					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel		-9%	-13%	-15%	-8%		-32%	-32%	-51%	-58%	-37%		-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	
Tertiaire	-22%	-9%	-13%	-15%	-8%		-32%	-32%	-51%	-58%	-37%		-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	
Transports	-22%	-9%	-13%	-15%	-8%		-32%	-32%	-51%	-58%	-37%		-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	
Agriculture	-22%	-9%	-13%	-15%	-8%	-1%	-32%	-32%	-51%	-58%	-37%	-4%	-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	-8%
Déchets	-22%	-9%	-13%	-15%	-8%		-32%	-32%	-51%	-58%	-37%		-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	
Industrie hors branche énergie																		
Industrie branche énergie																		
TOTAL	-22%	-9%	-13%	-15%	-8%	-1%	-32%	-32%	-51%	-58%	-37%	-4%	-47%	-47%	-60%	-70%	-42%	-8%

- Ajout d'une action pour une meilleure prise en compte de l'aspect adaptation au changement climatique : « Action n°42 - Prendre part à l'action en faveur de l'adaptation au changement climatique menée par le CD 66 », qui consiste à être le relais local des outils d'information et de sensibilisation à l'adaptation de l'espace transfrontalier catalan au changement climatique, développés dans le cadre du projet ECTAdapt.
Annexe : Tableau de bord des actions Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Vallespir.
- Ajout d'une sous-action pour une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique et du stockage du carbone sur le territoire : participation à la Charte Forestière Territoriale du Pays Pyrénées Méditerranée ajouté à l'action n°30 « Créer un pôle bois en Vallespir et mettre en œuvre la Charte Forestière Territoriale ». *Annexe : Tableau de bord des actions Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Vallespir.*
- Fusion de l'Etat Initial de l'Environnement et de l'Evaluation Environnementale Stratégique.
- Ajout du résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique à la synthèse du PCAET.

D'autre part, des corrections mineures ont été apportées quant à la correction d'erreurs dans certains chiffres et quant à l'ajout de paragraphe expliquant la stratégie de la CC Vallespir et la prise en compte des différentes stratégies supra et territoriales.

Au vu des contributions apportées par le public, il n'est pas proposé de modifier le PCAET, mais d'apporter des précisions concernant le PCAET, ce qu'il est, comment il a été construit et son plan d'actions. En effet, les contributions proposées résultent principalement d'un manque de connaissance et d'une mauvaise appréhension des documents.

Annexe : Note de synthèse et de réponses aux contributions du public

⁹ Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en région

¹⁰ Plan national de Réduction des Emission de Polluants Atmosphérique, dont les objectifs chiffrés sont définis par le décret n°2017-949 du 10 mai 2017

Annexe : Tableau de bord des actions Plan Climat Air Energie Territoriale

Orientations stratégiques / Axes opérationnels	N°	Actions
Vers une collectivité exemplaire et proactive		
Devenir une collectivité motrice sur le plan de la mobilité	1	Poursuivre la mise en œuvre du Schéma de Mobilités Durables de la CCV
	2	Développer la dématérialisation des services et accompagner le public à leur utilisation
	3	Accompagner les communes dans l'organisation de leurs déplacements durables
Poursuivre les actions de réduction de consommations d'énergie du patrimoine public	4*	Mettre en place un plan de rénovation et de gestion pluriannuel des bâtiments publics
	5*	Poursuivre la modernisation de l'éclairage public.
	6*	Développer les sources de productions d'énergie renouvelables sur les bâtiments publics
Travailler autour de la transversalité des services pour améliorer leur efficacité	7	Sensibiliser, informer et former les élus et les agents
	8	Mener une réflexion pour une commande publique exemplaire
	9	Valoriser les actions exemplaires de CCV et de ses communes membres
Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET	10	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET
Pour une mobilité décarbonée		
Développer les mobilités douces (vélo et marche à pied) en s'appuyant sur le Schéma de Mobilités Durables de la CCV	11	Promouvoir les mobilités douces auprès de tous les publics
	12*	Renforcer l'attractivité de la véloroute Voie Verte
Encourager les déplacements collectifs (ou réduire l'usage individuel de la voiture)	13*	Encourager le recours aux transports en commun
	14	Développer les trajets partagés
	15	Travailler avec les entreprises pour accompagner le changement de comportement
Limiter les émissions de GES liées aux transports des biens et des personnes	16	Connecter les nouvelles zones d'habitation aux réseaux de transport en commun et de mobilité douce
	17	Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules
	18	Favoriser le transport de marchandises par voie ferrée
Vers un bâti plus performant et mieux adapté		
Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés	19	Mettre en place une communication efficace pour améliorer la performance énergétique du bâti
	20*	Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation thermique
Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable	21*	Réduire les consommations d'énergie des entreprises
	22*	Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises
Construire un habitat neuf durable	23	Favoriser l'émergence de quartiers durables
Déployer la production EnR dans le bâti	24	Informersur le potentiel photovoltaïque des toitures
	25	Encourager le développement du bois énergie dans le bâti

Orientations stratégiques / Axes opérationnels	N°	Action
Un territoire protecteur de son agriculture et espaces naturels		
Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux	26*	Poursuivre la mise en œuvre du projet Terra Rural
	27	Mener une réflexion pour un projet territorial alimentaire
Favoriser le développement de la filière bois	28*	Préconiser le recours au bois énergie
	29	Sensibiliser autour des produits à base de bois local
	30	Créer un pôle bois en Vallespir et mettre en œuvre la Charte Forestière Territoriale
Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets tourné vers le développement économique et la préservation des ressources	31	Réduire et valoriser les biodéchets
	32	Développer des projets d'économie circulaire
	33	Prévenir et réduire la nocivité des déchets
...Et respectueux de ses richesses naturelles		
Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques	34*	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages
	35*	Optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existants (irrigation agricole, eau potable)
	36*	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau
	37*	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau
Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	38*	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
	39*	Prévenir les inondations par les cours d'eau
Préserver les espaces naturels du territoire	40*	Orienter l'offre touristique sur la richesse naturelle et culturelle du territoire
	41*	Favoriser la nature en ville
	42	Prendre part à l'action en faveur de l'adaptation au changement climatique menée par le CD 66
Limiter l'impact des incendies	43*	Mener une campagne de sensibilisation autour des risques naturels du territoire et de leviers de protection des biens et des personnes